Règlement du Championnat Scolaire du Finistère 2026-2027 - Phase départementale

I Organisation

Le Championnat Scolaire des Écoles et Collèges du Finistère est organisé sur quatre après-midis avec une phase nord Finistère et une sud Finistère qui sont indépendantes l'une de l'autre dans le déroulement.

La compétition aura lieu pour le Nord Finistère :

• Le 09 décembre2026, au collège Penn Ar C'hleuz, 71 rue de Kermaria, à BREST, homologués FFE XXXXX pour les Collèges et FFE XXXXX pour les Ecoles

• Le 20 janvier 2027, au collège Penn Ar C'hleuz, 71 rue de Kermaria, à BREST, homologués FFE XXXXX pour les Collèges et FFE XXXXX pour les Ecoles

La compétition aura lieu pour le Sud Finistère :

• Le 16 décembre2026, au collège Public Laennec rue du Sequer PONT L'ABBE, homologués FFE XXXXX pour les Collèges et FFE XXXXX pour les Ecoles

• Le 27 janvier 2027, à RIEC sur BELON
homologués FFE XXXXX pour les Collèges et FFE XXXXX pour les Ecoles

II Horaires, cadences et arbitrage

La compétition comporte 8 rondes (4 par demi-journée) à la cadence 12 min + 3s/coup par joueur. Il est possible que ce nombre soit réduit en cas de force majeure.

A chaque fois, le pointage aura lieu jusqu'à 13h 30, les rondes étant prévues à 14h00, 14h 45, 15h30 et 16h 15.

L'arbitre principal est XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX Arbitre open licence, pour le Nord Finistère.

L'arbitre principal est XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX Arbitre open licence, pour le Sud Finistère.

Projet

III Inscriptions

L'inscription est gratuite pour les jeunes affiliés à la FFE. Il est demandé 3€ aux non-affiliés (coût de la licence B).
Les inscriptions se font par l'intermédiaire des clubs ou des établissements scolaires. Elles doivent parvenir à l'organisateur désigné par le Comité Départemental au plus tard le lundi précédant la compétition, date au-delà de laquelle le Comité Départemental se réserve le droit de refuser toute nouvelle inscription si elle perturbe l'organisation (surcharge au niveau des locaux ou du matériel, ou nombre impair).

IV Déroulement

La licence B est suffisante pour toutes les catégories. Les joueurs non licenciés seront affiliés à la FFE à l'issue de la compétition.
Les règles de la FFE et de la FIDE seront appliquées pendant toute la compétition. En particulier selon l'article 2.2.2 du règlement national la partie sera perdue au troisième coup illégal d'un joueur.
Seuls les arbitres et l'organisateur sont autorisés à circuler dans la salle après le lancement de chaque ronde, sauf problème médical urgent ou cas de force majeure.
Les joueurs qui terminent leur partie font enregistrer le résultat par un arbitre. Ils devront ensuite quitter la zone de jeu après avoir rangé les pièces sur l'échiquier.
Aucune analyse ne peut avoir lieu dans la zone de jeu.
A la fin de chaque ronde les résultats seront affichés ou projetés. Il appartient aux joueurs de vérifier l'enregistrement correct de leur score et d'en demander la correction en cas d'erreur.
Aucune correction ne sera effectuée avant la fin de la compétition si deux rondes ont eu lieu entre l'erreur d'enregistrement et la ronde en cours. La rectification se fera alors à l'issue de la dernière ronde, pour l'établissement du classement définitif et le calcul des Elo lors de la transmission à la FFE.

V Classement et départages

Le classement individuel dans une catégorie, « Écoles » ou « Collèges », est établi au nombre de points de parties. En cas d'égalité, le départage est effectué dans l'ordre avec les systèmes Buchholz tronqué, Buchholz et cumulatif. C'est ce classement qui détermine le titre de champion scolaire du Finistère, pour chacune des deux catégories.
Nota : Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07 16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

Projet

Le championnat qualifie des établissements scolaires pour le championnat académique par équipes selon le calcul effectué dans le règlement du Championnat Académique Scolaire publié sur le site de la Ligue de Bretagne des Échecs. Ces qualifications seront annoncées après la fin du Championnat Départemental, soit dans la première semaine de février.
Pour chaque lieu de jeu, un classement par établissement scolaire est établi.
Pour la phase académique, le CDJE29 répartit les places qualificatives au prorata de la participation sur chaque lieu.
Seuls les établissements scolaires pouvant présenter une équipe complète (8 joueurs et joueuses dont au moins 2 filles et 2 garçons) peuvent prétendre à la qualification directe. Ils sont classés en fonction du nombre de points de parties cumulés acquis par les 8 premiers de chaque établissement en respectant la règle de mixité.
Les autres établissements scolaires sont classés en ajoutant des joueurs fictifs qui marquent chacun 0 (zéro) point, comme précisé dans le règlement du Championnat Scolaire Fédéral. Un établissement scolaire présentant moins de 4 élèves ne sera toutefois pas classé.
En cas d'égalité de points de plusieurs équipes, le départage se fera par la somme des points de départage. Enfin si l'égalité est encore constatée, c'est l'équipe la plus jeune qui sera classée avant l'autre, en respect du règlement fédéral.
En cas de désistement il pourra être procédé à des repêchages en application du règlement du Championnat Académique Scolaire de la Ligue de Bretagne, les équipes complètes étant obligatoirement classées avant les équipes incomplètes. Les établissements scolaires en seront avisés par le Correspondant Scolaire Départemental ou le Correspondant Scolaire Académique.

VI Prix et récompenses

Catégorie « Écoles » : 1ère place, 2ème place et 3ème place : 1 trophée ou une coupe avec indication du classement pour le Nord-Finistère, idem pour le Sud-Finistère.
Catégorie « Collèges » : 1ère place, 2ème place et 3ème place : 1 trophée ou une coupe avec indication du classement pour le Nord-Finistère, idem pour le Sud-Finistère.
Les établissements classés 1er dans la catégorie « Écoles » et la catégorie « Collèges » recevront une coupe ou un trophée indiquant leur classement pour le Nord-Finistère, idem pour le Sud-Finistère.

Projet

VII Encadrement

Les clubs et établissements scolaires sont chargés de l'encadrement des joueurs qu'ils engagent, sur le site de la compétition et en dehors des locaux. Les joueurs qui ne respectent pas les consignes de sécurité et de discipline peuvent être exclus de la compétition.

VIII Droit à l'image et aux médias

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'organisateur et le Comité Départemental à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. S'ils s'y opposent, ils doivent en informer l'organisateur par lettre recommandée au moins une semaine avant le tournoi.
Au vu de la prolifération des moyens d'enregistrement, le Comité Départemental ne peut être tenu responsable de photos, vidéos ou tout autre enregistrement fait par des personnes n'appartenant pas à l'équipe d'organisation ni de leur publication ou utilisation.

IX Affichage

Le règlement intérieur de la compétition sera affiché sur le lieu de la compétition avant la première ronde.

L'organisateur/trice
Pour le CDJE29

L'arbitre principal

Projet